

A l'époque de la Révolution, la terre de Charésieu n'appartenait plus déjà depuis longtemps à cette famille. Elle était possédée alors par un propriétaire du nom de Piégay. A ce lieu se rattache le souvenir d'un crime épouvantable, dont les habitants du pays parlent encore avec terreur. Dans la nuit du 3 au 4 brumaire an VII (du 24 au 25 octobre 1798), Piégay, sa femme Antoinette Crozier et leurs cinq enfants, dont l'ainé avait 14 ans et le plus jeune 5 ans, furent égorgés avec leurs deux domestiques. Un voisin, qui revenait de Saint-Symphorien à onze heures du soir, entendit un grand bruit dans la maison et s'enfuit à la hâte à son domicile ; une mendiante, couchée dans la grange, se cacha, épouvantée, dans le foin, jusqu'au matin. Ce furent les seuls témoins de ce drame affreux. Quand le lendemain, les habitants du voisinage, surpris de voir cette maison silencieuse et fermée, eurent pénétré à l'intérieur, un spectacle horrible s'offrit à leurs regards : le domestique, le sieur Dussurgey, et la servante, la fille Fournel, qui s'étaient défendus courageusement avec des fourches, étaient tombés morts au milieu de la cour. Piégay, sa femme et ses enfants avaient été saignés au cou.

Le plus profond mystère a régné jusqu'à ce jour sur cet événement. La police ne fit que de faibles recherches et ne découvrit rien. Quant à l'opinion publique, elle accusa les parents des victimes. Mais les renseignements, que nous avons recueillis sur les lieux, nous font croire qu'il faut plutôt attribuer ce crime aux Chauffeurs (1).

de 1559, *passim*. — Arch. du Rhône. (*Registres de Sainte-Croix*). Acte du notariat de Riverie. (*Fonds Gayte et Delolme*). — Noms féodaux.

(1) Telle est aussi l'opinion de M. A. Vingtrinier, qui a raconté, sous forme de Nouvelle, cet horrible événement, dans les *Vieux papiers d'un Imprimeur* (Scènes et récits), p. 245. Il en tenait tous les détails de sa grand'Mère Madame Martinière, de Thurins, désignée dans la Nouvelle sous le nom de M^{me} Maurice.